

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25236JardCSMar avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/11/2025

Objet : convention d'occupation du jardin des cultures au profit du centre social Marlière Croix-rouge

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 24/11/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCAJI_2025_236-convention de mise _ disposition du jardin des cultures au profit du CS Marli_re Croix-rouge.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

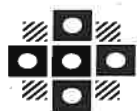
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251124-25236JardCSMar-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/11/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0236

JARDIN DES CULTURES
RUE ROBERT SCHUMAN

CONVENTION D'OCCUPATION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL MARLIERE CROIX ROUGE

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de ses activités, le Centre social Marlière –Croix Rouge, qui a pour but le développement social local, s'est rapproché en 2010, de la ville de Tourcoing, afin de créer un jardin collectif et naturel, avec des enfants et des adultes ;

Considérant la portée écologique et sociale de la démarche, la commune de Tourcoing a décidé par convention, de mettre à disposition du centre social, la parcelle de terrain communal, communément désignée « jardin des cultures » sise Rue Robert Schuman et cadastrée AV 328 et AV 331 ;

Considérant que ladite convention de mise à disposition ayant pris fin, les parties ont souhaité son renouvellement ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable de la parcelle sise Rue Robert Schuman et cadastrée AV 328 et AV 331 (jardin des cultures), avec le centre social Marlière Croix Rouge, dont le siège social se situe 41 rue de la Bourgogne à Tourcoing et représentée par son Président Monsieur Boris BLAUWART.

La mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de douze ans.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

24 NOV. 2025

Pour la Ville de TOURCOING
Doriane BECUE
Maire

Accusé Réception en Préfecture le : 24/11/2025

Publié sur le site de la Ville le : 24/11/2025

